

Séance ordinaire du 7 mars 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 mars 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2016-03-07-045

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2016

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2016
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 29 février 2016
- 100-7 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local – Reddition de comptes 2015
- 100-8 Congrès ADMQ – 15 au 17 juin 2016 - Québec

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Congrès de l'ACSIQ 2016 – 21 au 24 mai 2016 - Gatineau

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Débitmètre à remplacer à l'usine d'épuration
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2016
- 600-3 Congrès de la COMBEQ – 28 au 30 avril 2016 – Rivière-du-Loup
- 600-4 Petite école de rang
 - A- Demande de report de date d'échéance des subventions accordées
 - B- Appel d'offres pour travaux – Extension, galerie et travaux intérieurs
- 600-5 Fleurons du Québec – Adhésion 2016-2018
- 600-6 Corporation du parc régional du lac 31 Mille
 - A- Adoption du règlement numéro 1 – Règlements généraux
 - B- Nomination de deux représentants au conseil d'administration
- 600-7 Adoption du règlement numéro 283, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 pour ajouter l'usage h8 aux usages déjà permis dans la zone U-202

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Demande du club de l'Âge d'Or de Bouchette – Local – Remplacement comptoir

700-2 Fédération québécoise de canot et kayak – Sortie annuelle 2016 –
Demande d'utilisation du Centre Quatre Saisons et Parc des
Bâtisseurs

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Visites des infrastructures municipales - Recommandations

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 **Adoption des procès-verbaux**

A- **Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

M.B. 2016-03-07-046

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en remplaçant la résolution M.B. 2016-02-01-036 par la suivante :

Demande de subvention 2016 pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

M.B. 2016-02-01-036

Considérant que des travaux de réfection et d'amélioration sont nécessaires sur certains chemins de la municipalité;

Considérant que pour l'année 2016, les membres du conseil municipal jugent nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la rue Principale, section nord;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater le maire Réjean Major, pour présenter une demande de subvention d'un montant de 50 000\$ à Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau, pour des travaux de réfection de la section nord de la rue Principale et ce, dans le cadre du programme d'amélioration du réseau local municipal (PAARRM).

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Une question est posée relativement au projet de la Petite école de rang.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2016

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de février 2016.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2016-03-07-047

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} février 2016 au 29 février 2016, pour un montant total de 1 125.98\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2016

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce sujet.

M.B. 2016-03-07-048

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2016 pour un montant total de 93 029.57\$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, reprend son siège à la table du conseil.

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 29 février 2016

M.B. 2016-03-07-049

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 29 février 2016 pour un montant de 8 503.54\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local – Reddition de comptes 2015

M.B. 2016-03-07-050

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 233 336\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Congrès ADMQ – 15 au 17 juin 2016

M.B. 2016-03-07-051

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale Claudia Lacroix à participer au congrès 2016 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec du 15 au 17 juin 2016 et d'émettre le paiement relatif aux frais d'inscription au montant de 503\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-130-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Suite à l'adoption de cette résolution, des discussions sont entreprises en ce qui concerne la participation de la directrice générale aux différents congrès.

Première proposition - Congrès ADMQ et FQM

Considérant la résolution M.B. 2016-03-07-051 autorisant la directrice générale à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Considérant la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec en septembre de chaque année;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la directrice générale ne participe qu'à un seul congrès par année.

Deuxième proposition - Congrès ADMQ et FQM

Considérant la résolution M.B. 2016-03-07-051 autorisant la directrice générale à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Considérant la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec en septembre de chaque année;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser la directrice générale à participer aux deux congrès annuels.

Le maire demande le vote sur la deuxième proposition

Résultats du vote

Pour la résolution 2 conseillers
Contre la résolution 4 conseillers

La première proposition est donc adoptée à la majorité comme suit :

Congrès ADMQ et FQM

M.B. 2016-03-07-052

Considérant la résolution M.B. 2016-03-07-051 autorisant la directrice générale à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Considérant la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec en septembre de chaque année;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la directrice générale ne participe qu'à un seul congrès par année.

Adoptée à la majorité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de février 2016.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**200-3 Congrès de l'ACSIQ 2016 – 21 au 24 mai 2016**

M.B.2016-03-07-053

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie, M. Richard Carle, à participer au congrès 2016 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra à Gatineau du 21 au 24 mai 2016 et d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement relatif aux frais d'inscription au montant de 417\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-220-00-310).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal**Déneigement des boîtes postales**

M.B.2016-03-07-054

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de demander à Postes Canada de procéder au déneigement des boîtes postales et ce, de façon plus adéquate.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**A- Débitmètre à remplacer à l'usine d'épuration**

M.B. 2016-03-07-055

Considérant que le débitmètre à l'usine d'épuration est défectueux;

Considérant les recherches effectuées par l'inspecteur municipal;

Considérant qu'il est impossible de procéder à la réparation;

Considérant que le modèle du débitmètre n'existe plus;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un nouveau débitmètre à l'usine d'épuration et ce, pour un montant de 2 173.50\$ plus taxes et installation. Ce nouveau débitmètre sera un modèle OCF5.2 de marque Greyline. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Équipement – Traitement des eaux usées » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2016

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de février 2016 sont déposées.

600-3 Congrès de la COMBEQ

M.B. 2016-03-07-056

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Richard Carle, à participer au congrès 2016 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra à Rivière-du-Loup du 28 au 30 avril 2016 et d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement relatif aux frais d'inscription au montant de 550\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-610-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-610-00-310).

Adoptée à l'unanimité

600-4 Petite école de rang

A- Demande de report de date d'échéance des subventions accordées

M.B. 2016-03-07-057

Considérant la demande déposée par la présidente du comité de la Petite école de rang;

Considérant que cette demande consiste à déposer des demandes de report de dates d'échéance concernant les deux subventions octroyées dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de demander de reporter les dates d'échéance prévues dans les ententes visant les subventions accordées dans le cadre du projet de la Petite école de rang.

Adoptée à l'unanimité

B- Appel d'offres pour travaux – Extension, galerie et travaux intérieurs

M.B. 2016-03-07-058

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour aller en appel d'offres afin de faire exécuter différents travaux à la petite école de rang, soit la construction d'une extension et d'une galerie et divers travaux intérieurs.

Adoptée à l'unanimité

Devis d'appel d'offres pour travaux – Extension, galerie et travaux intérieurs

M.B. 2016-03-07-059

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour confectionner un devis d'appel d'offres afin de faire exécuter différents travaux à la petite école de rang, soit la construction d'une extension et d'une galerie et divers travaux intérieurs.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Fleurons du Québec – Adhésion 2016-2018

M.B. 2016-03-07-060

Considérant la résolution M.B. 2013-01-14-020 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013;

Considérant que notre adhésion au programme « Fleurons du Québec » est échue;

Considérant que les membres du conseil désirent poursuivre ce programme d'évaluation;

Considérant que pour obtenir une nouvelle évaluation, nous devons renouveler l'adhésion de notre municipalité pour trois ans;

Considérant que ce renouvellement nous assure de recevoir la visite des classificateurs et nous permet de préserver ou améliorer notre nombre de fleurons;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder au renouvellement de l'inscription de la Municipalité de Bouchette au programme « Fleurons du Québec » pour la 11^e édition 2016-2018. Cette dépense au montant de 758\$ plus taxes pour la période de 3 ans sera imputée au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

600-6 Corporation du parc régional du lac 31 Milles

A- Adoption du règlement numéro 1 – Règlements généraux

M.B. 2016-03-07-061

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le règlement numéro 1 de la Corporation du parc régional du lac 31 Milles et ce, tel que déposé.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

B- Nomination de deux représentants au conseil d'administration

M.B. 2016-03-07-062

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que les deux représentants de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac 31 Milles soient : le maire, Réjean Major et le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien. La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier sera la substitut.

Adoptée à l'unanimité

600-7 Adoption du règlement numéro 283, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 pour ajouter l'usage h8 aux usages déjà permis dans la zone U-202

M.B. 2016-03-07-063

RÈGLEMENT NUMÉRO 283

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 afin d'ajouter l'usage h8 « Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements » aux usages déjà permis dans la zone U-202

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, afin d'ajouter l'usage h8 « Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements » et ce, aux usages déjà permis dans la zone U-202;
- ATTENDU QU'** un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1^{er} février 2016;
- ATTENDU QU'** un deuxième projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016;
- ATTENDU QU'** un registre s'est tenu ce lundi 7 mars 2016;
- ATTENDU** le certificat déposé par la directrice générale et secrétaire trésorière relativement à la tenue de registre ;
- ATTENDU QUE** le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter car le nombre de signataires est inférieur à celui requis pour la tenue d'un scrutin référendaire ;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le règlement numéro 283 modifiant le règlement numéro 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Ajout d'usage

2.1 - Usage «Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements» (h8)

L'usage «Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements» (h8) est ajouté aux usages permis dans la zone U-202.

Article 3 – Définition de l'usage

3.1 - Usage « Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements» (h8) est défini comme suit :

Sont de cet usage, les bâtiments résidentiels contenant de trois (3) à cinq (5) logements répartis sur au plus deux (2) étages avec entrées communes ou séparées.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 7 mars 2016.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à la majorité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Demande du club de l'Âge d'Or de Bouchette – Local – Remplacement comptoir

M.B. 2016-03-07-064

Considérant la demande verbale du président du club de l'Âge d'Or de Bouchette;

Considérant que cette demande consiste à obtenir de l'aide pour le remplacement du comptoir dans le local loué par cette association situé dans le Centre municipal;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de rendre un employé disponible pour aider à changer le comptoir dans le local loué par l'Âge d'Or.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Fédération québécoise de Canot et Kayak – Sortie annuelle 2016 – Demande d'utilisation du Centre Quatre Saisons et Parc des Bâtisseurs

M.B. 2016-03-07-065

Considérant la demande écrite déposée par monsieur Pierre Desjardins consistant à obtenir une autorisation municipale pour l'utilisation d'infrastructures municipales lors de la tenue de la sortie annuelle de la Fédération québécoise de canot et de kayak;

Considérant que cette sortie annuelle de ladite fédération se tiendra du 23 au 26 juin 2016 et ce, à Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de répondre positivement à la demande de la Fédération québécoise de canot et de kayak visant à utiliser les infrastructures municipales, soient le Centre Quatre Saisons, le Parc des Bâtisseurs et le terrain de soccer, pour la tenue de leur activité annuelle les 23, 24, 25 et 26 juin 2016. Il est aussi résolu, pour le bon déroulement de la préparation de cette activité, que la municipalité soit représentée sur le comité responsable de cette organisation.

Le maire, Réjean Major et le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien sont intéressés à faire partie de ce comité.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Île Holdbrook – île 72 – Lac des 31 Milles – MRCAL – Louis-André Hubert

M.B. 2016-03-07-066

Considérant la demande écrite déposée par le propriétaire de l'île Holbrook, soit l'île 72, île située au lac des 31 Miles dans la MRC d'Antoine-Labelle;

Considérant que cette demande consiste à obtenir une entente avec la municipalité de Bouchette concernant la vidange des boues septiques d'une fosse de rétention;

Considérant que la municipalité de Bouchette procède à la vidange des boues de fosses septiques des propriétés situées sur les îles du lac des trente-et-un Milles sur le territoire de la municipalité de Bouchette dans le cadre du programme de vidange automatique des boues de fosses septiques et ce, une fois aux quatre ans;

Considérant que le propriétaire doit obtenir une entente avec une municipalité de la MRCVG afin que la MRC d'Antoine-Labelle puisse lui accorder un permis d'installation d'une fosse scellée;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que la municipalité de Bouchette accepte de s'entendre avec le propriétaire de l'île Holbrook en vue de procéder à la vidange de la fosse scellée. Cette entente prévoit que la municipalité de Bouchette procèdera à la vidange de la fosse scellée située sur l'île dans le cadre de son programme de vidange automatique, soit une fois aux quatre ans, selon notre horaire et ce, en totalité aux frais du demandeur.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Assemblée générale annuelle 2016 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais

M.B. 2016-03-07-067

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'autoriser le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière et la bibliothécaire, Chantal Leblanc, à participer à l'assemblée générale annuelle du réseau biblio de l'Outaouais qui se tiendra à Thurso, le samedi 18 juin 2016. Les dépenses résultant de ces participations seront imputées aux postes « Frais de déplacement » (02-702-30-310) et « Formation et perfectionnement » (02-702-30-454).

Adoptée à l'unanimité

800-3 Bourse de mérite scolaire – CSHBO – Établissement du Cœur-de-la-Gatineau

M.B. 2016-03-07-068

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, soit le représentant de la municipalité de Bouchette lors de la remise des bourses de mérite scolaire de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, remise qui se tiendra le jeudi 23 juin 2016 au chalet de ski du Mont Ste-Marie.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Petite école de rang – Caméra de surveillance

Note au procès-verbal

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, mentionne que cette demande sera discutée lors d'une prochaine rencontre de travail.

800-5 Situation du chemin de la Carpe

Note au procès-verbal

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier mentionne que ce dossier sera discuté lors d'une prochaine rencontre de travail.

M.B. 2016-03-07-069

Considérant la lettre reçue d'un propriétaire d'une parcelle de terrain du chemin de la Carpe;

Considérant que selon la réforme cadastrale, monsieur Yvon Gagnon est propriétaire d'une section du chemin de la Carpe;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de demander un avis juridique en ce qui concerne la lettre déposée par le propriétaire d'une parcelle de terrain situé sur le chemin de la Carpe.

Adoptée à l'unanimité

800-6 Visite des infrastructures municipales – Recommandations

M.B. 2016-03-07-70

Considérant la visite des infrastructures municipales effectuée par un représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant les différentes recommandations identifiées visant des changements à être apportés;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la réalisation des travaux correctifs et de former un comité qui effectuera le suivi de ces travaux. Ce comité sera formé des personnes suivantes : le maire, Réjean Major, les conseillers, Steve Lefebvre et Pierre Parisien, la directrice générale, Claudia Lacroix, et l'inspecteur municipal, Richard Carle. Les dépenses reliées à ces correctifs seront imputées aux différents postes budgétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées relativement aux sujets suivants :

- Vidange des fosses scellées
- Litige entre voisins et code civil
- Règlement 283

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2016-03-07-071

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière